



Déclaration préalable	1
Élection des membres du bureau	2

Déclaration préalable

En décembre dernier, Le Monde titrait :

« France Télécom : Une stratégie d'entreprise condamnée ».

Quelques semaines après ce verdict cinglant dans lequel les anciens dirigeants de France Télécom ont été lourdement condamnés, la CFE-CGC s'inquiète de la situation du climat social au sein de notre entreprise. Les conditions de travail se dégradent (cf. les rapports des médecins du travail), les embauches sont presque au point mort, les réorganisations s'enchaînent entraînant une perte de sens.

Certains signaux nous alertent :

Le dialogue social est en berne, les négociations paritaires patinent ; il n'y a plus d'accord GPEC, c'est pourtant cet accord qui doit permettre d'anticiper les besoins futurs de l'entreprise pour assurer les évolutions de carrières et garantir l'employabilité des salariés dans le Groupe.

La mise en place de l'accord sur la reconnaissance des compétences et qualification (ARCQ), signé en 2017, a beaucoup déçu les salariés : retard de mise en œuvre, déploiement dans la douleur et encore inachevé, frustration et incompréhension à l'annonce des niveaux retenus, comités Ad Hoc de validation après l'entretien avec le manager, évaluation des compétences uniquement sur les 12 derniers mois, faisant fi de dizaines d'années d'expérience... Autant de preuves des difficultés à appliquer l'accord sur le terrain, autant de causes qui font que les salariés ne se sentent plus reconnus.

Les réorganisations s'enchaînent mais l'accompagnement RH n'est plus à la hauteur avec pour conséquence de plus en plus de salariés en situation de mobilité subie, en mission, au placard. Et très souvent c'est le management de premier niveau qui trinque.

Le groupe parie sur des prévisions de départ « optimistes » qu'il n'atteint pas faute de dispositif d'accompagnement ambitieux, et décide de geler les embauches et les mobilités. La CFE-CGC Orange alerte sur le risque bien réel d'un retour à une politique de pilotage des départs.

Pendant ce temps, la CFE-CGC Orange agit pour la défense de l'emploi. Comme le rapportent de nombreux journaux, (et même la Revue de Presse interne), elle a annoncé lundi 3 février avoir déposé des recours devant le Conseil d'Etat pour demander l'annulation des textes sur les modalités d'attribution des fréquences pour la 5G, jugeant que cette procédure oubliait l'emploi.

« Dans ces textes publiés au Journal officiel fin 2019, l'Autorité de régulation des télécoms (Arcep) ne fait aucune référence à l'emploi, alors même que les textes lui imposent expressément de veiller au développement de celui-ci » et que « cette même responsabilité incombe au gouvernement ». Cette absence « conduira inévitablement à de nouvelles destructions d'emplois dans un secteur déjà meurtri », le secteur français des télécoms ayant perdu plus de 47.000 emplois depuis 1998.

C'est dans ce contexte, et comme déjà annoncé lors des CSEC des 15 et 24 janvier, que les élus CFE-CGC Orange ont exposé leur volonté de renforcer le rôle du CSEC en le recentrant sur les seules missions AEP.

Élection des membres du bureau

À ce jour, la situation reste bloquée, ce dont nous accusent les autres Organisations Syndicales. Nous sommes devenus l'excuse de leurs propres manquements.

C'est pourquoi, suite aussi à la diffusion de tracts mensongers de la CFDT nous accusant entre autre de mettre en péril les ASC, nous souhaitons rétablir certaines vérités.

Les points sur les « i »

En préambule :

La CFDT traverse une grave crise chez Orange.

Le soutien de ses dirigeants à la réforme des retraites, qui vise à abolir le système de répartition et à le remplacer progressivement par un système de capitalisation au profit de fonds de pension prédateurs, est désapprouvé par nombre de ses militants qui n'adhèrent pas aux positions confédérales sur la question des retraites.

Chez Orange, ce ne sont pas ceux-là, hélas, militants de terrain, attachés à la défense des personnels qui ont voix au chapitre. La bataille au sein de la CFDT a vu le triomphe des politiciens du syndicalisme qui, face aux réalistes, développent une nouvelle fois une stratégie du mensonge vis à vis de la CFE-CGC Orange.

Rappel de ce qui nous vaut leurs attaques :

Le passage du CCUES en CSEC imposait la nomination de liquidateurs.

La Loi impose qu'un ou plusieurs élus sortants se chargent de cette liquidation. Ni la secrétaire CFDT du CCUES, ni aucun membre du bureau n'ayant souhaité prendre en charge la mission, les élus majoritaires, contre l'avis des élus CFE-CGC, sont allés chercher comme liquidateurs, un retraité CFDT et un ancien élu.

Inquiets de la fragilité de cette décision illégale, ces liquidateurs ont assigné les Organisations Syndicales pour tenter de la faire valider par la justice. Le juge saisi a fait appliquer la Loi en ordonnant la nomination d'un administrateur judiciaire externe. Contrairement à ce que prétend la CFDT, ce n'est donc pas la CFE-CGC qui a attaqué la décision !

Le CSEC n'est toujours pas constitué.

Depuis plusieurs séances les élus du CSEC sont incapables de désigner un bureau, toutes les autres organisations syndicales (représentant la majorité de l'instance) préférant continuer d'obéir à la « tradition » : secrétaire pour la 1^{ère} OS, trésorier pour la 2^{ème}, secrétaire adjoint pour la 3^{ème}, trésorier adjoint pour la 4^{ème}.

La CFE-CGC a fait des propositions pour prendre la responsabilité du secrétariat sur la base d'un [programme](#)

recentrant son rôle sur les seules Activités Economiques et Professionnelles (expertises des comptes de l'entreprise, Orientations Stratégiques - Plan engage2025 -, politique de l'emploi...), mais toutes ont été rejetées, à commencer par celle visant à séparer le traitement des dossiers relevant des AEP de celui des ASC mutualisées...

1 **La CFE-CGC ne peut pas piloter des ASC centralisées** dont elle ne partage pas les modalités de fonctionnement : frais de gestion abracadabrantesques, QF injuste et complexe à gérer, fournisseurs choisis en dépit du bon sens...

2 **Les ASC sont de la seule responsabilité des CSE.** Certains CSE ont fait le choix d'en déléguer tout ou partie soit à la DRH quand il s'agit de la restauration soit au CSEC, le remplaçant du CCUES, qui n'est pas encore en capacité de les gérer.

3 La CFDT accuse dès lors la CFE-CGC de bloquer les ASC des CSE... **Mais comment pourrions-nous bloquer le fonctionnement du CSEC avec 7 voix sur 25 ?**

Être la 1^{ère} organisation (ou actionnaire, ou parti politique) ne signifie pas être en capacité de gérer l'institution concernée. **Il faut un accord de plus de 50% des décideurs...** Ce qui n'est en l'occurrence le cas qu'aux CSE d'OFS et de SCE (OBS) dont les ASC, d'ailleurs, se sont ouvertes ou vont s'ouvrir dans les prochains jours...

Bien que 1^{ère} organisation, nous avons refusé les secrétariats à FS&F, TGI et DTSI, faute d'avoir pu construire une majorité de gestion. Il en est de même au CSEC.

Il appartient aux 18 autres élus de constituer une majorité de gestion pour piloter les ASC, comme ils l'ont fait depuis 15 ans au CCUES.

C'est la première fois dans l'histoire de France Télécom-Orange qu'une organisation en 1^{ère} position renonce, au nom de ses engagements et de ses valeurs, à des « privilèges » qui imposent la compromission.

Les politiciens de la CFDT, en répandant une nouvelle fois des mensonges, tentent de semer le doute et la détestation chez les personnels. Rappelons que, lors des élections de 2017, ce sont ces mêmes politiciens du syndicalisme qui avaient contesté la surreprésentation des femmes dans certaines de nos listes.

Ces méthodes, que des militants d'autres organisations imitent incongrument, sont une atteinte à notre cohésion sociale.

Nous les combattons avec la plus grande vigueur.

Elus :

Sylvain BESSE **SCE/OGSB** ; David COUCHON **TGI/OLS** ; Michel DANA **SCE/OGSB** ;
Laurent DELAVIGNE **AENC** ; Philippe DROUET **SCO SE** ; Fabien ESNAULT **DTSI/DERS** ;
Adrien GRACIANNETTE **AE OC** ; Jean-Louis JOUVANCEAU **UI AFFAIRES** ;
Hubert LEMARQUAND **DOC/DISAS** ; Frédérique LIMIDO, **FS&F** ; Franca LOSTYS, **OFS** ;
Sylvie NET **WIN/OINIS** ; Bouchra OUELHADJ **DGP/DD**

Représentant Syndical :

Maxence D'EPRÉMESNIL **TGI/OLR**

Vos représentants
CFE-CGC Orange